



Syndicat National des Personnels de  
l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire  
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS  
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62  
[snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)  
[www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org)  
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>  
<https://twitter.com/snpespjj>



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

## **Situation des mineur.es étranger.es isolé.es en France : quand la directrice de la PJJ se voit déjà Place Beauvau.**

### **Lettre ouverte à Madame Caubel, directrice de la Protection Judiciaire de la Jeunesse**

Nous avons découvert dans la presse avec effarement et colère les propos tenus par Madame Caubel, directrice de la PJJ, auditionnée par la commission d'enquête parlementaire sur les migrations : « *Le ministère de l'intérieur a raison d'être vigilant sur l'appel d'air que constitue notre dispositif de protection de l'enfance, à la fois dans une logique de flux, mais surtout parce qu'il faut mesurer le parcours migratoire de ces enfants qui sont envoyés parce qu'on sait que l'Europe protège les enfants* »

Est-ce la place d'une directrice de la PJJ de se prononcer sur la politique des flux migratoires ? A fortiori quand celle-ci va clairement dans le sens d'une vision restrictive et d'une logique de gestion avant toute considération humaniste et de protection.

Pour nous, il s'agit d'un discours intolérable et inacceptable. La DPJJ par ces propos s'inscrit avec d'autres membres du gouvernement dans un positionnement politique et idéologique marqué. Est-ce le rôle d'une directrice d'une administration déconcentrée de l'État d'avoir un tel positionnement ?

Nous avons été profondément choqué.e.s par ses propos qui défigurent la dimension éducative de la PJJ. Sans reprendre, in extenso, les déclarations de la directrice de la PJJ relatées dans la presse nationale, comment ne pas comprendre ce discours comme un message politique ? Quand Madame Caubel rajoute qu'il ne faut pas « *être naïfs dans notre générosité* » et qu'elle ne veut pas que « **ses** » éducateurs perdent leur temps à prendre en charge des mineurs qui sont, selon elle, majeur.es, on franchit un pas qu'aucun.e directeur,trice de la PJJ n'avait encore osé franchir. Elle pose clairement le postulat qu'une partie des mineur.es étrangers isolé.es usurperait le droit à la protection des mineur.es (alors même que s'ils.elles sont placé.es, c'est qu'ils.elles ont été reconnu.es mineur.es par les autorités judiciaires). Selon elle, ils viendraient, en outre, absorber l'énergie des professionnel.les de la PJJ... **Nous ne sommes plus dans la position d'une directrice d'un service public, mais clairement dans une posture politique aux relents nauséabonds.**

Récemment, dans une interview publiée le 25 mai par Le Figaro, le sénateur (LR) Henri Leroy, « préoccupé par l'insécurité et les coûts engendrés par les mineurs isolés », avait annoncé la création d'une énième « mission d'information sur les mineurs non accompagnés (MNA) ». Un collectif d'avocats avait dénoncé l'instrumentalisation politique de la situation de ces mineur.e.s en grandes difficultés.

On aurait pu imaginer que la PJJ sorte grandie de cette commission et que soit réaffirmée la dimension protectrice de notre service public d'éducation au sein du ministère de la justice. C'est malheureusement tout le contraire qui en ressort. La mission de la PJJ dans l'accueil de ces jeunes est justement d'aller au-delà des amalgames pour recueillir des données fiables et objectives permettant de mieux appréhender leurs situations sous le prisme de la dimension éducative.

La PJJ se serait honorée si elle avait pu mettre en exergue les parcours de ces jeunes, qui ont pour la grande majorité d'entre eux.elles, traversé des zones de guerre et des moments de grande souffrance. Ces jeunes qui réussissent à décrocher diplômes et emplois alors que certains n'écrivaient pas, voire ne parlaient pas le français à leur arrivée.

**Nous dénonçons les propos tenus par la directrice de la PJJ lors de cette audition pour la commission d'enquête concernant les mineur.es étrangers.ères isolé.es. Il est tellement facile de s'en prendre à ces jeunes qui ne se plaignent jamais et qu'aucune mission d'information ne s'est donnée la peine de rencontrer.**